



par Brigitte Yvray-Danguis

DPSA Le COVOITURAGE pour se DÉPLACER autrement

■ LE GRAND LYON ENCOURAGE LE COVOITURAGE SUR LES ZONES D'ENTREPRISES

> Pour une mobilité urbaine durable !

La question du covoiturage est incontournable et tous les territoires d'entreprises engagés dans une démarche de Plans de Déplacements Interentreprises, avec le soutien du Grand Lyon, sont demandeurs d'une telle organisation. Des initiatives de covoiturage ont émergé, de-ci de-là, mais il est apparu qu'un dispositif organisé, associant tous les territoires concernés avec un prestataire unique serait plus efficace. Celui-ci proposerait l'outil internet, et l'animation auprès des entreprises : élément essentiel !

Ce dispositif est géré par la DPSA, dans le cadre des missions Temps et Agenda 21. Des mesures concrètes avec la mise en place des Plans de déplacement Interentreprises (PDIE)

Un PDIE, c'est un ensemble de mesures visant à faciliter et rationaliser les déplacements sur une zone d'entreprises. L'objectif est d'inciter les salariés, clients et fournisseurs à utiliser d'autres moyens de transport que la voiture. Certaines actions sont spécifiques à l'entreprise, d'autres supposent une démarche collective, c'est le cas de la plateforme de covoiturage.

Les PDIE ont pour vocation de déboucher sur des actions concrètes : encourager à prendre les transports en commun par une réduction de l'abonnement TCL, organiser le covoiturage sur

l'ensemble de la zone, mieux gérer le stationnement, promouvoir l'utilisation de modes doux, aménager l'organisation du travail : télétravail...

> Le fruit d'un travail en commun

Les PDIE sont impulsés par le Grand Lyon et co-animés par la mission Espace des temps à la DPSA et les développeurs économiques locaux du Grand Lyon (lire l'interview), en partenariat avec l'Ademe, la Région Rhône-Alpes et le Sytral. 8 territoires d'entreprises, près de 370 entreprises et plus de 21 000 salariés sont potentiellement concernés et il y en aura d'autres en 2009.

Le Grand Lyon est la première communauté urbaine à s'engager dans un tel dispositif innovant pour encourager la mobilité durable des entreprises.

Pour en savoir plus n'hésitez pas à contacter Lucie Verchère à la DPSA et Laurence Tardy à la DGDEI.



Le 20 janvier 2009, salle du Conseil (9h00-17h30), dans le cadre des Assises du Développement Durable, une journée d'échanges professionnels sera organisée au Grand Lyon sur ce thème "salariés, entreprises, territoires : tous mobilisés pour vos déplacements!"
+ d'infos sur :
www.espacedestemps.com.



Laurence Tardy est responsable du Pôle développement local à la Direction des Services aux Entreprises (DGDEI) ; elle a participé, avec son équipe, à la mise en place du projet "covoiturage" :



● CCCJ : Pourquoi le Pôle Développement Local s'est-il impliqué dans ce projet ?

Le pôle a pour mission d'assurer une interface de proximité entre les entreprises de l'agglomération et la Communauté urbaine

et d'apporter à celles-ci une offre de services en lien avec les compétences de la collectivité. Les « développeurs économiques » accompagnent les entreprises dans leur développement et répondent à leurs problématiques d'environnement urbain. Ils sont aussi là pour appuyer la création de services communs aux entreprises et à leurs salariés. La mise en place du covoiturage s'inscrit dans ce cadre. L'Espace des temps a initié ce projet et nous avons concouru à faire émerger et traduire les besoins des entreprises.

● CCCJ : Quel intérêt présente le covoiturage pour les entreprises ?

Les déplacements sont un sujet de forte préoccupation pour les entreprises. Si le bénéficiaire final du service rendu par le covoiturage est le salarié, c'est un enjeu pour l'entreprise en termes de coûts, d'amélioration des condi-

tions de travail et in fine d'attractivité. Ce projet s'inscrit dans cette logique de mutualisation de moyens pour répondre à une problématique commune à plusieurs entreprises. En somme, le covoiturage est un outil de développement économique qui répond à la fois à une problématique d'entreprise et à un objectif de la collectivité qui consiste à faciliter ou organiser la mobilité de façon durable.

● CCCJ : quelles sont les conditions de réussite de ce projet ?

Mettre en place la plateforme ne suffit pas. Il faut faire connaître l'outil, qu'il soit compris et, au final, utilisé. La maîtrise du volet communication et animation de ce projet sont donc essentiels pour l'appropriation par les entreprises et leurs salariés.

LES 5^{ÈME} ASSISES NATIONALES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À LYON EN JANVIER

La Région Rhône-Alpes s'est engagée à placer le développement durable au cœur de ses politiques. Les 19, 20 et 21 janvier 2009, elle accueillera à Lyon les (5^{ème} Assises nationales du développement durable en collaboration avec le Grand Lyon et la ville de Lyon.

Créées à Lille en 2000, elles ont eu lieu à Toulouse, Nantes et Angers. Nadia Mabilie (Chargée de mission "Agenda 21" à la Direction Prospective et Stratégie d'Agglomération - DPSA) souligne qu'une telle manifestation est exceptionnelle et surtout insiste sur la gratuité pour y participer.

"L'objectif de ces Assises nationales est de mobiliser les acteurs publics et privés, de tenir informé la société civile face aux

enjeux du développement durable et de donner envie d'agir, explique-t-elle.

Le thème de ces Assises est "trouvons la richesse, qu'est-ce qui compte vraiment pour vous ?"

"Trois points d'entrée sont proposées pour guider la réflexion, complète Nadia Mabilie :

- *changeons de cap : repensons les besoins,*
- *changeons de repères : partage des savoirs et des pouvoirs,*
- *changeons d'échelle : ancrage territorial, gestion des contradictions et recherche de leviers d'action »*

Pour la Communauté urbaine, conclut Nadia, la tenue des Assises au cœur de l'agglomération lyonnaise est un mo-

ment privilégié pour faire connaître l'engagement des collectivités locales et des acteurs locaux en terme de développement durable en montrant les projets (économiques et urbains) et l'implication des associations en matière environnementale, etc."

Pour vous inscrire, retrouvez le programme et toutes les informations indispensables, connectez-vous au site dédié www.andd.rhonealpes.fr



■ C.B.